



ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY

Secretariat  
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية  
السكرتاريه  
ص. ب. ٣٢٤٣

ORGANIZATION DE L'UNITE  
AFRICAINNE

Secretariat  
B. P. 3243

Addis Ababa

CONSEIL DES MINISTRES

TRENTE-DEUXIEME SESSION ORDINAIRE

NAIROBI, KENYA

23 FEVRIER AU 4 MARS 1979

CM/952 (XXXII)

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL  
SUR LA 10EME CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO POUR  
L'AFRIQUE



CMD 952

MICROFICHE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL  
SUR LA 10<sup>ème</sup> CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO POUR  
L'AFRIQUE  
ARUSHA (TANZANIE) 18 - 29 SEPTEMBRE 1978

Sur invitation du Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, le Secrétariat Général de l'OUA, représenté par l'Ambassadeur Nouredine DJOUDI, Secrétaire Général Adjoint chargé des Affaires Scientifiques et Culturelles, M. Moïse Aklé, Chef de la Section de la Sécheresse et des autres Calamités Naturelles, Dr. P. ADDO, Directeur du Bureau du Conseil Phytosanitaire Interafricain (Yaoundé), Dr. A.G. TALL, Directeur Adjoint du Bureau Interafricain des Ressources animales (Nairobi), M.K.O. Adeniji, Chargé des problèmes de l'élevage au Bureau Interafricain des ressources animales (Nairobi), a participé aux travaux de la 10<sup>ème</sup> Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique qui s'est tenue à Arusha (République Unie de Tanzanie du 18 au 29 Septembre 1978).

Précédant la Conférence proprement dite, le comité technique a effectué ses travaux du 18 au 22 Septembre 1978 sous la présidence de Monsieur S.A. Madallali, Secrétaire Principal du Ministère de l'Agriculture de la République Unie de Tanzanie. Les principales conclusions des travaux de ce comité technique constituent l'annexe I du présent rapport. La Conférence proprement dite a été ouverte le lundi 25 Septembre 1978 par Ndugu Edward M. Sokoine, Premier Ministre de la République Unie de Tanzanie. Le rapport détaillé des travaux de cette 10<sup>ème</sup> Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique figure en annexe II du présent rapport.

### I. RESUME DES DEBATS

Outre les déclarations de hautes personnalités comme le Premier Ministre Sokoine, le Directeur Général de la FAO, le Secrétaire Exécutif de la CEA, le Secrétaire Général Adjoint de l'OUA, le représentant du Conseil Mondial de l'Alimentation, la plupart des interventions ont consisté en des exposés nationaux sur les principaux thèmes de la Conférence, notamment :

- La réforme agraire et le développement rural dans le contexte de la conférence mondiale sur la Réforme Agraire et le Développement rural prévue en Juillet 1979 à Rome ;

- la situation des ressources naturelles et de l'environnement au regard de l'alimentation et de l'agriculture ;
- la coopération technique entre pays en développement, notamment en ce qui concerne les institutions nationales et régionales ;
- la coopération et l'intégration au plan régional dans le domaine de l'agriculture, examen des réalisations et des perspectives ;
- le plan alimentaire régional pour l'Afrique, etc...

1. En ce qui concerne le premier point, tous les intervenants ont été d'avis que le problème de la réforme agraire et du développement rural constituait l'épine dorsale du développement de l'agriculture dans la région africaine. De nombreux délégués ont insisté sur le fait que le devenir économique du continent africain était étroitement lié à la transformation des structures et des rapports de production dans l'agriculture africaine. Ils ont insisté sur la nécessité d'une amélioration notable des conditions de vie dans le monde rural comme base de l'augmentation de la production. Les délégués se sont unanimement prononcés en faveur de la conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural que se propose d'organiser la FAO au mois de Juillet 1979. Toutefois, de nombreuses délégations ont exprimé le souhait de pouvoir procéder à un échange de points de vue sur les diverses expériences africaines en la matière avant la conférence mondiale.

Faisant le point de nos activités dans le domaine de l'agriculture et du développement rural, la délégation du Secrétariat Général de l'OUA a fait part à la conférence de l'intention du Secrétariat Général de l'OUA de participer activement à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, notre délégation a suggéré la possibilité de soumettre au prochain Conseil des Ministres de l'OUA un projet afin d'obtenir l'autorisation d'organiser un symposium sur la réforme agraire et le développement rural, conformément au souhait de délégations africaines en vue d'harmoniser leurs points de vue avant la conférence mondiale. Une résolution a été adoptée par la Conférence sur la réforme agraire et le développement rural.

2. Abordant le deuxième point, de nombreuses délégations ont souligné l'anachronisme de la situation alimentaire africaine au regard de l'immensité de ses ressources naturelles -- la plupart des délégués ont parlé de la situation actuelle de l'utilisation des ressources naturelles dans leur pays et ont remercié la FAO dans les efforts que déploie cette dernière pour aider les gouvernements africains à mettre en oeuvre des projets d'utilisation rationnelle des ressources naturelles en vue de satisfaire les besoins alimentaires.

Sur ce point également, notre délégation est intervenue en faisant état de nos activités dans le domaine de la lutte contre la dégradation des ressources naturelles suite aux Calamités Naturelles et aux actions de l'homme. Notre délégation a parlé de la participation active de l'OUA à la dernière conférence des Nations Unies sur la désertification qui s'est tenue à Nairobi du 29 Août au 9 Septembre 1977, de notre contribution à la recherche de fonds, notamment auprès de la BADEA, pour venir en aide d'urgence aux pays affectés par la sécheresse, les cyclones tropicaux et les déprédateurs. Notre délégation a fait part à la conférence de ce que l'OUA, dans le cadre de sa nouvelle dynamique, était prête à coopérer activement avec toutes les autres organisations notamment la FAO et cela en vue de mettre en oeuvre un plan continental d'aménagement des ressources naturelles de manière à amoindrir les effets des Calamités Naturelles, telles que la sécheresse, la désertification, les cyclones tropicaux, et les déprédateurs.

3. Sur le 3ème point, les délégués ont reconnu le rôle important que la FAO a déjà joué et est appelée à jouer dans la promotion de la coopération entre pays africains, notamment dans le domaine de la production agricole, les agro-industries, la formation et le crédit agricole. L'accent a été également mis sur la nécessité d'intensifier la coopération dans le domaine de la recherche, du développement agricole, de la mise en valeur des parcours, de la lutte contre les maladies des plantes et des animaux, de l'utilisation efficace des engrais, de l'aménagement forestier et des industries forestières ainsi que de la technologie appropriée.

L'une des conclusions importantes sur cette question a été le souhait exprimé par toutes les délégations d'aboutir très rapidement à la création d'un centre régional de recherche sur les techniques adéquates en vue de stimuler la coopération entre pays voisins présentant des conditions analogues, la création d'un centre de développement rural intégré pour lequel la Tanzanie a fait officiellement acte de candidature. La Conférence a d'ailleurs approuvé le choix de la Tanzanie pour ce centre.

4. En ce qui concerne la coopération entre la FAO et l'OUA, certaines délégations avaient suggéré que l'OUA, crée un bureau de liaison auprès du Secrétariat Général de la FAO à Rome. Mais de nombreuses délégations se sont opposées à cette suggestion du fait qu'elles n'en voyaient pas l'opportunité et du fait des incidences budgétaires et aussi du fait que ce n'est pas à une instance comme la 10ème conférence régionale de la FAO que cette suggestion devrait être faite. Pour conclure sur ce point de la coopération entre pays en développement, une résolution a été adoptée par la conférence (voir annexe, résolution No.2).

5. Le 5ème point sur la coopération et l'intégration au plan régional dans le domaine de l'agriculture a fait également l'objet de débats très enrichissants. De nombreuses interventions ont porté sur les programmes régionaux de mise en valeur des bassins fluviaux, de l'aménagement forestier, des agro-industries et de l'élevage. Deux principaux obstacles à cette intégration régionale dans le domaine de l'agriculture ont été soulignés : les contraintes matérielles et les difficultés dues à l'homme. Un accent particulier a été mis sur le caractère extraverti des économies agricoles du continent; de l'avis de la plupart des délégués, un changement notable doit être opéré dans les mécanismes d'échanges et les structures actuelles de la production et de la consommation. Les délégués ont également souligné la nature trop bureaucratique du soutien apporté par les organisations internationales aux différents programmes de développement agricole mis en oeuvre sur le continent.

6. Le 6ème point constituait la question la plus importante de la conférence. Tous les délégués ont exprimé leur satisfaction au plan alimentaire régional préparé par le Secrétariat de la FAO. Ils ont notamment soutenu l'idée qu'il fallait que la région déploie de grands efforts pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire d'ici 1985, pour ce faire, ils ont reconnu la nécessité de mettre sur point des stratégies nationales équilibrant judicieusement les priorités à court, moyen et long terme - pour aborder concrètement l'exécution de ce plan, les délégués ont lancé un appel à la FAO et aux organisations internationales et inter-gouvernementales de la région africaine pour qu'elles aident les gouvernements à formuler des plans nationaux y compris l'identification et la préparation des projets d'investissements dans le secteur de la production alimentaire. A cet effet, la FAO a été invitée à amplifier les activités de son programme de coopération technique et à créer, en coopération avec la CEA et l'OUA, un service de renseignements statistiques sur les produits agricoles de l'Afrique. Une résolution a été également adoptée dans ce sens. Trois autres résolutions ont été adoptées se rapportant respectivement :

- 5 -

- à la prévention des pertes alimentaires;
- à la lutte contre la Trypanosomiase animale africaine ;
- aux problèmes de la sécheresse en Afrique et leurs implications sur l'autosuffisance alimentaire.

La conférence a terminé ses travaux dans l'après-midi du Jeudi 28 Septembre et a décidé à l'unanimité que la République du TOGO abritera la 11ème Conférence Régionale de la FAO pour l'Afrique en 1980.

I 300

## II. PRINCIPALES CONCLUSIONS INTERESSANT L'OUA

De nombreux délégués sont intervenus à la suite des différents exposés faits par le Secrétariat de la FAO sur les différents points de l'ordre du jour pour mettre un accent sur la nécessité d'une coopération fructueuse entre toutes les organisations internationales et intergouvernementales de la région en vue d'atteindre les objectifs visés dans le plan alimentaire régional et l'aménagement rationnel des ressources naturelles.

En ce qui concerne la coopération entre la FAO et l'OUA la conférence a estimé que les rapports de coopération devraient être améliorés dans le sens d'une plus grande efficacité notamment :

- a) l'OUA devra mettre tout en oeuvre pour dynamiser sa collaboration avec la FAO dans le cadre de la commission mixte FAO/OUA/OMS pour l'alimentation et la nutrition en Afrique ;
- b) l'OUA est appelée à continuer d'assumer la coordination des actions dans le cadre du programme interafricain de lutte contre la trypanosomiase africaine et pour cela doit bénéficier du soutien et d'une collaboration plus grande de la FAO et de l'OMS;
- c) Il est demandé à l'OUA, en collaboration avec la FAO et la CEA d'oeuvrer à la création d'un service régional de statistiques agricoles et autres renseignements sur les produits alimentaires en vue de favoriser les échanges interafricains.

(1972) 4.14

1972

Faint, illegible text in the left column, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text in the right column, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

CM/952 (XXXII)

Annexe I

RESOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE

Faint, illegible text in the left column, likely bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text in the right column, likely bleed-through from the reverse side of the page.

CI/952 (XXXII)

Annexe I

RÉSOLUTION SUR LE PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE (PCT)

Rappelant la décision prise par le Conseil de la FAO à sa soixante-neuvième session et confirmée par la Conférence de la FAO à sa dix-neuvième session, à l'effet d'instaurer un Programme de coopération technique entièrement financé au titre du budget ordinaire de la FAO;

Notant avec satisfaction les avantages substantiels que la plupart des gouvernements de la région ont déjà tirés de ce programme;

Considérant qu'à l'avenir il faudra fournir une assistance technique supplémentaire importante aux gouvernements pour les aider à atteindre leurs objectifs en matière de production alimentaire et à renforcer leur coopération dans des domaines aussi importants que le développement rural, la formation, la recherche et l'application de techniques intermédiaires;

Tenant compte du mandat du PCT, à savoir dispenser une aide aux activités de formation technique, aux études de pré-investissement, aux opérations d'urgence et autres actions à petite échelle qui appellent une prompt intervention;

Demande instamment aux gouvernements de prendre toutes dispositions utiles pour renforcer ce programme dans les futurs programmes de travail et budget de la FAO pour permettre au Directeur Général de satisfaire comme il se doit aux besoins les plus urgents des Etats Membres en vue du développement de leur agriculture, de leurs forêts et de leurs pêches.



RESOLUTION SUR LA REFORME AGRAIRE ET DEVELOPPEMENT RURAL

LA CONFERENCE

Rappelant la résolution 13/77 de la dix-neuvième Conférence de la FAO convoquant une Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (WCARRD) à Rome en Juillet 1979;

Préoccupée par la détérioration continuelle de l'environnement physique et humain dans les campagnes et par la progression rapide de l'exode rural;

Consciente de ce que la majorité des populations de la Région vit en milieu rural; qu'elle est, pour une très large part en proie à la pauvreté, à la malnutrition, au chômage ou au sous-emploi; qu'elle ne peut accéder aux ressources et les utiliser pleinement, non plus qu'aux techniques permettant une productivité accrue; et qu'elle ne participe pas au processus de prise de décisions;

Réalisant que les régimes fonciers et institutions rurales traditionnels sont soumis à des pressions économiques et sociales croissantes;

Consciente de ce qu'il existe dans la Région Afrique des régimes fonciers et des structures de production qui pourraient être remaniés pour faciliter le développement rural et qui appellent une action concrète de la part des gouvernements africains;

Reconnaissant que les populations rurales d'Afrique sont bien plus un atout qu'un handicap pour leur propre développement;

Se félicitant de ce que les gouvernements de la Région se sont montrés favorables à la Conférence mondiale sur ce sujet important, qu'ils participent à sa préparation et que beaucoup d'entre eux ont présenté des exposés sur la situation de leurs zones rurales; et satisfaite de l'examen des programmes de réforme agraire et de développement rural effectué par la FAO.

Considérant que la Conférence mondiale devrait avoir pour objectif l'élimination définitive de la pauvreté rurale, l'accroissement de la production dans les campagnes, la promotion effective de la participation des population, particulièrement des femmes ainsi que celle d'emplois rémunérateurs dans les secteurs agricoles et non agricoles et de la demande solvable;

Demande instamment aux gouvernements de la Région de remédier à la situation actuelle et de mettre en oeuvre, individuellement ou collectivement, les conditions d'une amélioration soutenue du bien-être économique et social et de la qualité de vie des populations rurales, moyennant des mesures de soutien auxdites populations qui leur permettent de surmonter les obstacles au développement;

Recommande aux gouvernements d'accélérer la production agricole dans le cadre du développement rural et national, - d'augmenter le flux des ressources financières consacrées au développement rural, d'élargir les possibilités d'emploi, de relever les niveaux de la productivité et d'assurer une répartition équitable des ressources et des revenus;

Reconnait qu'il est essentiel que chaque Etat souverain améliore sa structure agraire et son cadre institutionnel, en modifiant à cet effet les régimes fonciers et l'organisation de la production;

Réaffirme qu'en vue d'un véritable développement rural, il convient de prendre des mesures et des actions correctives visant à améliorer les termes mondiaux de l'échange pour le secteur agricole, à améliorer l'accès aux marchés des pays avancés, à atténuer la fluctuation des prix des produits agricoles d'exportation et à les améliorer ainsi qu'à établir d'une façon générale un système de relations économiques internationales plus justes et équitables.

Invite les institutions des Nations Unies à entreprendre une action conjointe et coordonnée pour acheminer les ressources techniques et financières vers les programmes de développement rural destinés aux couches pauvres de la population.

Invite instamment les gouvernements des Etats Membres à prendre les mesures nécessaires pour établir un centre régional de développement rural en Afrique, dont les principaux objectifs seraient d'analyser et d'évaluer les programmes de développement rural, de formuler des politiques et de fournir des moyens de recherches et de formation dans ce domaine.

Demande au Directeur Général de la FAO, en collaboration avec l'OUA et la CEA, d'accorder aux Etats Membres toute l'aide possible pour la création d'un tel centre et la mobilisation des ressources financières nécessaires à cet effet.

(11/7/71) sec/so  
I. 10000

CM/952 (XXXII)  
Annexe I

Se félicite des mesures prises par le Directeur Général de la FAO en vue de la préparation de la Conférence mondiale et demande instamment aux gouvernements de participer activement aux travaux du Comité préparatoire et de la Conférence mondiale elle-même.

Se félicite également des efforts déployés par le Directeur Général pour rechercher la pleine coopération des Nations Unies, de leurs organes subsidiaires et des principales institutions spécialisées à l'organisation de la Conférence mondiale et à la mise au point d'une action concertée du Système des Nations Unies pour accélérer le développement rural.

RESOLUTION SUR LA COOPERATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

Reconnaissant la nécessité de renforcer et d'élargir d'urgence la coopération technique entre les pays africains en développement sur la base de leurs intérêts communs et de la complémentarité de leurs ressources ;

Tenant compte des Résolutions 2974 (XVII), 3251 (XXIX), 3461 (XXX) 31/179 du 21 Décembre 1976 et 3362 (S VII), de la Déclaration de Koweït sur la CTPED, et de la Résolution 9/77 adoptée en novembre 1977 par la Conférence de la FAO ;

Considérant que l'alimentation et l'agriculture, y compris les forêts et les pêches, sont d'une importance vitale pour l'économie des pays africains et que les échanges de connaissances et d'expériences peuvent grandement contribuer au développement de ces secteurs en vue d'une autodépendance collective ;

Notant l'action déjà entreprise par nombre d'Etats africains et par la FAO en faveur de la coopération technique entre les pays en développement de la Région ;

Notant en outre que de nombreux pays africains ont déjà offert les moyens didactiques et autres de leurs meilleurs centres de formation et qu'ils ont signifié leur désir de bénéficier, dans plusieurs domaines importants, de l'assistance d'autres Etats africains ;

Réalisant toutefois que, pour intensifier encore la CTPED, il sera nécessaire de mobiliser des ressources supplémentaires considérables afin de renforcer les diverses institutions de la région et d'en accroître ainsi la capacité ;

Approuve les domaines retenus dans le document ARC/78/3 pour faire l'objet d'un renforcement de la CTPED en Afrique dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, y compris les forêts et les pêches ;

Invite les gouvernements de la Région à prendre toutes les mesures nécessaires pour intensifier leur coopération mutuelle aux niveaux national, sous-régional, régional et interrégional dans les domaines où elle s'exerce déjà et pour l'étendre à de nouveaux secteurs ; et notamment :

- a) à établir, aux fins de la CTPED, des points de convergence névralgiques à l'échelon national ;

- b) à organiser des réunions, séminaires, colloques, séances d'étude ou programmes de formation intergouvernementaux, visant à promouvoir la CTPED ;
- c) à identifier les institutions nationales et à en évaluer la compétence technique en matière de recherche, de formation et de vulgarisation ;
- d) à se communiquer les résultats obtenus et l'expérience acquise en matière de recherche, de technologie et de mise au point de nouveaux outils et machines, ainsi qu'à procéder à des échanges de personnel technique ;

Demande au Directeur Général :

- a) de prendre les mesures nécessaires pour que l'action de la FAO, au titre des programmes ordinaires et extra-budgétaires, soit davantage axée sur la CTPED ;
- b) de répertorier et d'évaluer, sur demande, les renseignements relatifs à la capacité et aux possibilités matérielles des institutions régionales, sous-régionales et nationales aux fins de la CTPED ;
- c) d'accroître les ressources au titre du Programme de coopération technique (PCT) de la FAO pour appuyer, à la demande des Etats Membres, les actions touchant à la CTPED ;
- d) d'aider à obtenir le soutien financier supplémentaire, de source extra-budgétaire, nécessaire pour renforcer les diverses institutions des pays en développement, et les mettre ainsi mieux en mesure de servir la CTPED.

RESOLUTION SUR LA LUTTE CONTRE LA TRYPANOSOMIASE ANIMALE AFRICAINELA CONFERENCE

Reconnaissant l'importance de la lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase pour l'avenir du développement agricole sur le continent africain, lutte qui se soldera sans doute par une progression sensible de la production agricole dans les zones mises en valeur pour répondre aux besoins de la population sans cesse croissante des pays africains;

Rappelant la Résolution XI de la Conférence mondiale de l'alimentation qui recommande à la FAO, en coopération avec les gouvernements des pays intéressés et les organismes d'assistance bilatérale, d'entreprendre de toute urgence un programme à long terme pour lutter contre la trypanosomiase africaine, à titre de projet hautement prioritaire;

Reconnaissant le rôle important joué jusqu'ici par la FAO dans la planification, le lancement et la coordination de la phase préparatoire dudit programme et l'attention spéciale que le Directeur général porte à ce fléau;

Approuvant les préparatifs effectués par la FAO en collaboration avec les gouvernements africains, l'OUA, l'OMS et les organismes d'assistance bilatérale;

Recommande que :

- le Programme de lutte contre la trypanosomiase animale africaine et les activités de développement connexes soient énergiquement poursuivis et reçoivent une haute priorité dans le Programme de travail et budget de la FAO;
- les moyens de l'OUA soient renforcés par une assistance technique aux fins de coordination des programmes de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase au niveau régional, le cas échéant, et de collaboration avec la FAO aux programmes correspondants d'action commune;
- les gouvernements des Etats Membres attribuant une haute priorité à ce problème coopèrent au maximum avec la FAO à la planification du développement et à la mise en oeuvre du Programme. Il faudrait aussi créer en priorité dans ces pays, en plus des unités de lutte déjà en place, un organe pluridisciplinaire national doté du personnel technique voulu qui serait chargé des activités de planification et de contrôle de l'utilisation des terres, ainsi que de la mise en valeur ultérieure des zones assainies;

- les organismes d'assistance bilatérale et multilatérale oeuvrent avec la FAO à l'exécution des diverses activités du Programme et que la FAO, en étroite collaboration avec l'OUA/STRC joue le rôle de coordonnateur pour harmoniser les efforts ;
- la Résolution consigne le fait que le Programme envisagera l'utilisation de races bovines trypano-tolérantes, s'il y a lieu, et que la FAO se chargera d'établir des rapports périodiques sur la marche du Programme.

RESOLUTION SUR LE PLAN ALIMENTAIRE REGIONAL POUR L'AFRIQUE

La dixième Conférence régionale pour l'Afrique,

Rappelant la Déclaration de Freetown adoptée par les Etats Membres lors de la neuvième Conférence régionale pour l'Afrique en novembre 1976;

Vivement préoccupée par le fait que dans les années soixante-dix la production alimentaire a baissé en Afrique à cause des conditions défavorables de l'environnement (notamment la sécheresse), des lacunes dans les programmes techniques et économiques, de l'insuffisance des investissements dans l'agriculture et de l'inadéquation des structures socio-économiques et institutionnelles;

Ayant présent à l'esprit que le volume déjà considérable des importations alimentaires de ces pays risque d'atteindre des proportions démesurées si l'accroissement annuel de leur production alimentaire continue de rester en deçà de celui de la demande;

Consciente de la nécessité urgente pour les gouvernements africains de redoubler d'efforts et de s'engager politiquement, tant individuellement que collectivement, afin d'accroître la production vivrière, d'en assurer équitablement la distribution et la consommation grâce à des politiques judicieuses en matière de prix, de revenu et autres propres à améliorer l'état nutritionnel de la population, d'intensifier le commerce intra-régional des produits alimentaires et d'atteindre à l'autodépendance;

Reconnaissant que de vastes possibilités s'offrent pour augmenter la production alimentaire de l'Afrique, pourvu que soient formulés des politiques, des programmes et des projets appropriés visant à accroître la production alimentaire, et que soient allouées des ressources substantielles tant d'origine intérieure qu'extérieure;

Se rallie en général aux conclusions et recommandations du Plan alimentaire régional pour l'Afrique, et demande au Directeur Général de la FAO d'en assurer la plus grande diffusion possible;

Invite les gouvernements des pays africains à élaborer et à mettre en oeuvre des politiques et programmes appropriés visant à accroître l'autosuffisance alimentaire, en veillant tout particulièrement à moderniser le secteur de l'agriculture de subsistance et des petites exploitations; ainsi qu'à mobiliser des ressources financières accrues pour les consacrer au secteur de l'alimentation et de l'agriculture.

Recommande que la FAO, en collaboration avec la CEA, fournisse aux Etats Membres, sur leur demande et dans les limites de ses ressources, une aide pour préparer



- 10 -

En appelle aux institutions internationales et régionales telles que la BIRD/IDA et la BAD/FIDA pour qu'elles aident les organisations agricoles intergouvernementales sous-régionales et régionales existantes à poursuivre les buts qu'elles se sont fixés en matière de développement agricole.

Demande instamment aux gouvernements des pays africains de se prévaloir des possibilités qu'offrent les différentes organisations sous-régionales et régionales pour améliorer l'autosuffisance alimentaire en Afrique et en particulier de s'employer beaucoup plus énergiquement à intensifier la coopération économique et technique en vue de :

- a) favoriser des entreprises conjointes dans les domaines de la recherche et de la production d'intrants agricoles, ainsi que de promouvoir les réseaux de transport et de communication entre pays ;
- b) exploiter en commun les ressources en terre et en eau et d'instaurer une coopération dans la lutte contre les ravageurs et les maladies ;
- c) promouvoir le commerce régional des produits vivriers, en atténuant progressivement les barrières tarifaires et non tarifaires qui contiennent à entraver les échanges régionaux et sous-régionaux ;

Invite la FAO, en collaboration avec les Etats Membres de la CEA et de l'OUA, à étudier la possibilité de créer un service de renseignements sur les cours des denrées vivrières pour rassembler et diffuser des informations sur les prix et les quantités de produits alimentaires disponibles dans la région, afin de faciliter l'expansion du commerce inter-régional ; et à rendre compte du résultat de cette étude à la prochaine Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique ;

Appelle l'attention de la Communauté internationale sur l'ampleur du problème alimentaire en Afrique et invite instamment les institutions et donateurs bilatéraux et multilatéraux à accroître substantiellement leur assistance technique et financière, notamment leur aide à des conditions de faveur, pour la préparation de programmes et de plans sectoriels, ainsi que pour l'identification, la formulation et la mise en oeuvre de projets d'investissement économiquement viables pour la production vivrière.

RESOLUTION SUR LA PREVENTION DES PERTES ALIMENTAIRES (PPA)

Reconnaissant qu'il importe au plus haut point de prévenir les pertes de produits alimentaires, en particulier les pertes après récolte, si l'on veut satisfaire les besoins alimentaires mondiaux ;

Rappelant le paragraphe V. 3 de la Résolution 3362 (S-VII) de la septième session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies, aux termes de laquelle l'action visant à continuer à réduire les pertes de produits alimentaires survenant après la récolte dans les pays en développement devrait être entreprise en priorité, afin que ces pertes soient réduites d'au moins 50 pour cent d'ici 1985 ;

Approuvant l'adoption par la Conférence, à sa dix-neuvième session, de la Résolution 3/77 arrêtant un programme d'action pour la prévention des pertes de produits alimentaires et portant, en vertu de l'Article 6.7 du Règlement financier, création d'un Compte Spécial à cet effet ;

Exprimant ses remerciements à tous les Etats Membres qui, conformément au paragraphe 4 de la Résolution 3/77, se sont abstenus de demander la restitution des montants leur revenant normalement en vertu de la Résolution 35/75 ;

Exprimant aussi ses remerciements aux Etats Membres qui, après avoir demandé l'affectation des montants leur revenant en vertu de l'Article 6.1 (b) du Règlement financier, les ont ensuite reversés au Compte Spécial ;

Exprimant sa gratitude aux Gouvernements pour les contributions qu'ils ont versées au Compte Spécial et se félicitant vivement des dispositions prises par quelques-uns d'entre eux en vue d'apporter des contributions supplémentaires audit compte ;

Prenant note avec satisfaction des dispositions arrêtées par le Directeur Général pour tenir les Etats Membres au courant de la suite donnée à la Résolution 3/77, pour mobiliser les contributions au Compte Spécial, pour constituer une unité de coordination, pour diffuser des directives et procédures relatives à la mise en oeuvre des projets et pour entreprendre des missions dans plusieurs pays de la région ;

Recommande vivement aux Etats Membres qui ont retiré les montants leur revenant en vertu de la Résolution 35/75 de verser, dans les meilleurs délais, des contributions équivalentes au Compte Spécial ;

- 12 -

Invite les autres Etats Membres de la FAO et donateurs à continuer d'alimenter généreusement le Compte Spécial pour le porter au niveau minimum de 20 millions de dollars, puis de 10 millions de dollars par an ;

Prie le Directeur Général de poursuivre énergiquement ses efforts pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en oeuvre, dans les pays de la région, des projets au titre du Programme d'action.

RESOLUTION SUR LES PROBLEMES DE LA  
SECHERESSE EN AFRIQUE ET LEURS IMPLICATIONS SUR  
L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

La Conférence,

Considérant l'importance que la FAO accorde à la réalisation du Plan alimentaire régional pour l'Afrique;

Considérant les effets néfastes de la sécheresse sévissant dans les pays de l'Afrique et singulièrement, depuis une dizaine d'années, au Sahel en Ethiopie et en Somalie;

Considérant la nécessité pour les pays africains de se regrouper dans des cadres appropriés en vue de combattre la sécheresse;

Considérant la volonté politique maintes fois affirmée par les Chefs d'Etat africains de faire parvenir leurs pays à l'autosuffisance alimentaire;

Considérant l'adoption d'une stratégie et de programmes de lutte contre la sécheresse par le CILSS et le Club du Sahel et les programmes nationaux de lutte contre la sécheresse élaborés par l'Ethiopie et la Somalie;

Recommande que :

1. La FAO continue à apporter son appui pour soutenir les efforts des pays membres du CILSS, de l'Ethiopie et de la Somalie dans l'élaboration et l'exécution de leurs plans alimentaires;
2. La FAO et les autres institutions des Nations Unies interviennent auprès des pays et organismes donateurs en vue de la mise en oeuvre de la stratégie globale de développement adoptée par les Chefs d'Etat des pays membres du CILSS, lors de la Conférence au sommet tenue à Banjul (Gambie) en Décembre 1977 et les programmes nationaux de l'Ethiopie et de la Somalie.

PROJET DE RESOLUTION SUR  
LA CONFERENCE MONDIALE SUR  
LA REFORME AGRAIRE  
ET LE DEVELOPPEMENT RURAL

Le Conseil des Ministres de l'OUA, réuni en sa 32ème Session Ordinaire à Nairobi (Kenya) du 23 Février au 2 Mars 1978,

Après avoir examiné le rapport du Secrétaire Général Administratif (document CM/952 (XXXII)) sur la 10ème conférence régionale de la FAO pour l'Afrique qui s'est tenue à Arusha (République Unie de Tanzanie) du 18 au 29 Septembre 1978,

Rappelant la résolution 13/77 de la 19ème Conférence Générale de la FAO convoquant une conférence mondiale sur la Réforme Agricole et le Développement Rural (ICARD) à Rome en Juillet 1979,

Rappelant la résolution <sup>spéciale</sup> du Conseil Economique et Social des Nations-Unies réuni en session ordinaire à Genève et approuvant l'organisation sous l'égide de la FAO de la Conférence Mondiale sur la Réforme Agricole et le Développement Rural,

Rappelant également la résolution de la 10ème Conférence Régionale de la FAO pour l'Afrique relative à la Réforme Agricole et au Développement Rural,

Préoccupée par la détérioration continuelle de l'Environnement physique et humain dans les campagnes africaines et par la progression rapide de l'exode rural dans les pays africains,

Conscient de ce que le réaménagement des structures et des politiques nationales de développement rural et agricole constitue la pierre angulaire du développement de l'agriculture et de la modification des rapports de production dans la région africaine,

Rappelant en outre la Déclaration africaine de 1973 sur la coopération le Développement et l'Indépendance Economique adoptée à la vingt et unième session du Conseil des Ministres de l'OUA à Addis Ababa en Mai 1973,

- 2 -

Ayant à l'esprit la nécessité d'un succès total de la Conférence Mondiale sur la Réforme Agricole et le Développement Rural,

Soucieux de la nécessité d'harmoniser les positions du groupe africain en vue d'une meilleure et efficace participation de l'Afrique à ladite Conférence,

1. Félicite le Secrétaire Général Administratif pour l'avoir sensibilisé à cette importante conférence,
2. Autorise le Secrétaire Général Administratif à organiser un symposium africain sur le Développement Rural et la Réforme Agricole en Afrique en vue de procéder à un échange de vue et d'expériences entre africains et en vue de rechercher les positions communes minimales devant permettre une pleine et efficace participation du Groupe Africain à la Conférence Mondiale sur la Réforme Agricole et le Développement rural,
3. Autorise le Comité Consultatif budgétaire à dégager les fonds nécessaires à la tenue dudit symposium,
4. Lance un appel à tous les Etats Membres pour qu'ils participent massivement au symposium africain et à la Conférence Mondiale sur la Réforme Agricole et le Développement Rural prévue en Juillet 1979 à Rome,
5. Invite toutes les organisations internationales travaillant en Afrique à coopérer étroitement avec le Secrétariat Général de l'OUA en vue du succès du symposium africain sur le Développement Rural et la Réforme Agricole.



EVALUATION FINANCIERE DU COUT DE L'ORGANISATION  
DU SYMPOSIUM SUR LA REFORME AGRAIRE  
ET LE DEVELOPPEMENT RURAL  
EN AFRIQUE

Durée : 7 jours

Experts : 6

Billets d'avion, classe économique .....	5.703,36
Indemnités journalières 28 x 7 x 6 .....	1.176,00
Transport .....	588,00

Interprètes : 6

Billets d'avion 1.277 x 6 .....	7.662,00
Salaires pendant 7 jours 116 x 6 x 7 .....	4.872,00
Indemnités journalières 28 x 6 x 7 .....	1.176,00

Traducteurs

Billets d'avion 1.277 x 3 .....	3.831,00
Salaires pendant 7 jours 80 x 3 x 7 .....	1.650,00
Indemnités journalières 28 x 3 x 7 .....	588,00

TOTAL en \$EU. 27.246,36

---

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1979-03

# Report of the Secretary General on the 10th FAO Regional Conference for Africa

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/9593>

*Downloaded from African Union Common Repository*